Huitième année. — N° 342 — On s'abonne aux Bureaux du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 20 MARS 1915

ABONNEMENTS

France . . . . . Un an. 6 fr.
Etranger . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

France . . . . . 10 centimes
Etranger . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS

France . . . . . Un an. 6 fr.
Etranger . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

France . . . . . 10 centimes
Etranger . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.

La directrice reçoit le mercredi après-midi.

Pendant la durée de la guerre LA FRANÇAISE *sera vendue au n° 0.05 au lieu de 0.10.*

Le Droit de Vie et de Mort (1)

Cyrano de Bergerac, celui qui n'est pas au théâtre mais sur les rayons de votre bibliothèque, a relevé dans le royaume de la Lune que, entre autres progrès, les habitants de là-haut ont inventé de tuer les vieillards, personnes inutiles et encombrantes.

Oh ! ne vous indignez pas; nous venons de voir avouer, proclamer un sentiment tout pareil ! Il ne s'agissait pas de vieillards, mais d'enfants, personnes, elles aussi, généralement encombrantes et inutiles et qui, dans la circonstance où s'est produit l'aveu, le sont tout particulièrement.

Les juges ayant décrété que ces enfants devaient être supprimés en germe ou tués après leur naissance, ne sont pas des apaches de profession. Ce sont d'honnêtes, d'excellentes gens, et même parfois des esprits supérieurs. La plupart, il faut le reconnaître, ne sont point allés jusqu'à préconiser l'infanticide. Ils s'en sont tenus à l'avortement. Et ils ont ajouté que, si on avait négligé cette formalité, le sort des enfants naissant de ce coupable oubli est tout désigné. Leurs mères doivent les abandonner à l'Assistance publique. D'autres opinants, ennemis ceux-là de l'avortement comme de l'infanticide, n'ont pas hésité à conseiller l'abandon. Un prêtre, qui est un des héros du jour, a écrit : « Toutes les précautions devront être prises pour que ces enfants ne puissent jamais retrouver leur mère » (2).

De toutes les réflexions que soulève un pareil état d'esprit, je n'en veux aujourd'hui retenir qu'une.

Des hommes, des femmes civilisés de toute sorte, des croyants et des libres-penseurs se sont trouvés en présence de ce problème : Une vie humaine dépend de la volonté de quelqu'un. Il appartient à celui-là que la vie, seulement conçue, vienne au jour, ou bien que, éclose, elle dure et s'épanouisse normalement. Le nouvel être sera pour le quelqu'un une cause certaine de douleur. Le quelqu'un a-t-il le droit de s'en débarrasser, soit en le détruisant avant ou après sa naissance, soit en l'abandonnant ?

A ces trois questions, ou seulement à l'une des trois, les civilisés ont répondu : oui.

Ils l'ont fait en leur âme et conscience. Ils ont estimé que l'enfant n'avait point été souhaité par celle aux bras de qui il venait, aux bras de qui il pèserait, ou un crime le lui avait imposé, et que par conséquent, elle n'avait envers lui aucune responsabilité; qu'elle avait le droit de s'en défaire en le condamnant soit à la mort, soit à la vie anormale de l'enfant sans mère, de l'homme sans famille et sans nom.

Mais alors... alors les gens de la Lune ont raison. Débarrassons-nous de tous ceux qui nous sont à charge. Mon père est infirme, il est dans l'enfance, il me coûte fort cher. Ce n'est, certes, point moi qui ai demandé à avoir un père, et surtout un père si affligeant et si coûteux. Je n'en suis pas responsable. A mort, ou à l'assistance publique.

Et vous, pauvre petite aînée, qui chaque jour pâtissez parce que cinq marmots venus après vous s'accrochent aux jupes de la mère ou aux vôtres. Quelle belle vie vous auriez, si toutes les caresses et tout l'argent de la maman étaient pour vous. Est-ce vous qui avez désiré toute cette marmaille ? Non. Donc à l'eau, comme les chats qui ont cessé de plaire. Je me demande d'ailleurs pourquoi la maman les a laissés naître ou ne les a pas encore portés à l'Assistance publique, car elle non plus ne les a point souhaités.

Si nous suivions ce raisonnement, nous irions tout simplement des gens qui nous chargent à ceux qui nous gênent, jusqu'au bouton du mandarin.

Dire qu'une femme n'a aucune responsabilité envers son enfant parce qu'elle est irresponsable de sa naissance, c'est nier tous les devoirs qui nous incombent du fait d'événements dont nous ne sommes pas responsables. C'est détruire la base même de la morale et toute possibilité non seulement de vie en commun, mais de vie individuelle. Il n'y aurait alors qu'à se laisser mourir aux premières peines de l'existence, sous prétexte qu'on est venu au monde malgré soi, ce qui semble bien le cas de chacun de nous, à en juger par le plaisir que l'enfant témoigne à y entrer.

Qu'elle se pare ou non de la poésie religieuse, la loi morale a pour cause le besoin d'ordre et de sécurité qui fait partie de l'instinct de conservation ; elle a pour but la perfection — hélas ! inaccessible à notre imperfection ! — de cet ordre et de cette sécurité.

Elle ne peut durer et l'humanité avec elle, que si l'être accepte sur le même plan le « devoir fatal » et le « devoir consenti ». Or le premier « devoir fatal » de l'être, c'est l'obligation envers la vie, envers la sienne, envers celles qui lui sont proches, envers toutes les autres. Le droit de mort ne se peut exercer que pour la défense de la vie.

C'est parce que des Barbares, pour satisfaire leur ambition, ont menacé toutes les vies d'un peuple, que nos soldats légitimement tuent et se font tuer. C'est pour défendre les vies présentes. Mais c'est surtout pour l'éternelle et magnifique défense du principe de la Vie contre le principe de la Force Destructive.

Et c'est le principe pour lequel ils meurent, que vous, les partisans de l'avortement, de l'infanticide ou de l'abandon, vous voulez détruire au sein et au cœur des mères, en anéantissant leurs enfants indésirés ou en les chassant de leurs bras.

Jane Misme.

(1) Nous avons, dans notre dernier numéro, annoncé que nous exposerions en quelques articles l'enseignement qu'a porté pour nous la polémique soulevée — non seulement ici, mais dans un grand nombre d'autres publications, et surtout dans l'opinion publique — par la solution à donner aux crimes des Allemands contre les femmes dont les enfants doivent naître.

(2) L'abbé Wetterlé, dans *La Revue*, numéro du 1er février 1915.

Les Bêtises recommencent

Le souci de la toilette, aboli cet hiver parmi les femmes, renaît avec le printemps et la mode recommence à faire sonner les grelots de la folie. Les premiers signes en apparaissent aux vitrines des grands magasins et dans leurs catalogues.

Quel metteur en scène échappé de Ville-juif a combiné, par exemple, l'exposition des Galeries Lafayette ? Une jeune femme qui pourtant aime les jolies parures, m'est arrivée tout à l'heure indignée.

— J'en ai honte, répétait-elle, j'en ai honte pour la France et je l'ai senti si fort que je me suis surprise à le dire tout haut devant la vitrine. Je ne sais ce que les mannequins de cire portaient. Je n'ai vu que leurs attitudes. On se croirait dans un asile d'aliénées. Des folles, je vous assure, des folles seules peuvent être vues en des postures aussi bizarrement grotesques et inconvenues.

Nous n'avons ici, aucune animosité contre aucun grand magasin et à tous, au contraire, nous savons gré d'avoir pendant la première période de grand chômage assuré l'indispensable à leur personnel féminin. Mais qu'ils se surveillent, que leurs clientes raisonnables les surveillent et ne manquent pas de leur écrire en chaque occasion pour leur signaler leurs erreurs.

Que les lectrices de « La Française » celles qui sont des femmes de bon goût et de bon sens, toutes j'imagine, prennent une autre résolution.

C'est de se refuser énergiquement à adopter les jupes amples ou à falbalas que la mode tente de rénover.

Ne vous laissez pas attacher les jambes en des sacs, mais ne vous laissez pas empêtrer sous des tentes. Une jupe trop large, qui flotte, qui s'accroche, qui absorbe des kilogs de poussière ou de pluie, et qui est affreuse par dessus le marché, est pire qu'une jupe trop étroite. Ayez une jupe juste assez large pour que vos pas soient libres. Les femmes vont-elles, après cette période où elles ont montré tous les courages, se retrouver lâchement asservies aux inventions de fournisseurs qui se moquent d'elles ?

Simplice.

Contre l'Avilissement des Salaires féminins

Les préoccupations de la guerre ne doivent pas nous faire oublier notre responsabilité vis-à-vis des misères sociales, plus aiguës que jamais en ce moment où tant d'industries en chômage obligent leurs ouvrières à chercher un nouveau gagne-pain.

Les Directrices des principales œuvres d'assistance par le travail se sont réunies le 4 mars pour examiner cette situation. Elles sont tombées d'accord pour admettre qu'une ouvrière ne peut être rémunérée moins de 2 francs à 2 fr. 50 par jour suivant ses capacités. Elles sont en mesure, par leur bonne organisation professionnelle, d'assurer ce salaire pour le travail militaire, tout en offrant les marchandises au même prix que les grands magasins.

Lecteurs de ce journal !

Vous tous qui, cette année, achetez en si grand nombre des vêtements de tous genres, prenez bien garde de ne pas favoriser le travail à vil prix ! Veillez plus que jamais sur vos achats, sur vos dons, et si vous ne pouvez faire faire vous-mêmes les objets dans des conditions que vous connaissez, demandez-le à des ouvroirs sérieux. En vous adressant à eux, vous encouragerez les salaires équitables et vous aurez la certitude que les vêtements envoyés à nos soldats, à nos prisonniers, à nos éclopés, n'auront pas été confectionnés par leurs sœurs à des salaires de famine !

La Ligue Sociale d'Acheteurs.

La Française publiera, la semaine prochaine, une liste d'ouvroirs auxquels on pourrait s'adresser.

Visites aux blessés isolés dans les hôpitaux de Paris

A une lettre de Mme Alary Friant, qui demandait à *La Française* de s'entremettre afin que des femmes de bonne volonté puissent aller visiter, dans les hôpitaux de Paris, les blessés sans famille, nous avons répondu ici en faisant appel à un dévoûment pour l'organisation que nous entrevoyons.

Six amies de *La Française* se sont offertes. Mais de nos premières démarches, il résulte que l'organisation que nous avions crue possible sera difficile à réaliser.

Il s'agissait simplement de faire relever chaque semaine, dans les hôpitaux, la liste des blessés sans famille, que la Direction aurait désignés comme devant être visités, et d'indiquer ces blessés à des visiteuses choisies avec soin.

Il nous semble à craindre que les Directions d'hôpitaux ou d'ambulances n'apprécient point cette offre. Nous continuons cependant nos démarches.

Le Costume des Infirmières

Nous extrayons des conclusions du rapport de M. Joseph Reinach, à la Commission de l'hygiène sur le front, ce vœu concernant la Croix Rouge :

« Que le costume des infirmières de la Croix Rouge, dont le modèle sera déposé au Ministère de la Guerre, ait le caractère d'un uniforme légalement reconnu et que le port en soit interdit à toutes femmes n'appartenant pas à l'une des sociétés de la Croix Rouge ; — que soient appliquées exactement cette mesure et ces dispositions de la loi du 24 juillet 1913 ; — que les inspections soient multipliées dans les hôpitaux de la Croix-Rouge ; — que le résultat en soit consigné par écrit, ainsi que cela se pratique dans les hôpitaux militaires, et qu'il soit communiqué aux sociétés intéressées qui pourront elles-mêmes consigner les observations à leurs représentants ; — qu'il soit établi, en dehors des livres de chaque société, un livret individuel de la Croix Rouge française, commun aux trois sociétés, sur la demande de chacune d'elles, pour tout son personnel sans exception ; — que l'article 7 du décret du 2 mai 1913 soit modifié à l'effet de confier à une section permanente de la commission supérieure des sociétés d'assistance le soin d'établir ce livret et des fiches individuelles y correspondant et le droit de prononcer des radiations dans des conditions à déterminer par le nouveau décret. »

La femme divorcée d'un Français reste-t-elle Française ?

Il semble que la question soit facile à résoudre; qu'il suffirait pour y répondre, d'ouvrir un code; et qu'aucune des administrations qui ont affaire au public et, par conséquent, quelquefois à des femmes divorcées, ne puisse hésiter là-dessus.

Il est entendu que « l'union sacrée » de tous les Français contre l'ennemi, défend, en ce moment, de quereller les pouvoirs qui nous mènent. Ce serait pourtant pousser trop loin le scrupule, que de ne point protester contre l'incurie et le sans gêne qui peuvent imposer à une femme les tribulations qu'on va lire. Si nous les transcrivons, c'est que bien d'autres femmes dans un cas analogue peuvent avoir à subir les mêmes peines.

Mme X..., une de nos dévouées collaboratrices, est née à Metz avant la guerre. Ses parents, retenus en Alsace-Lorraine par des raisons de sentiment et des intérêts essentiels, jugeant aussi, comme beaucoup d'autres Alsaciens Lorrains, qu'ils servaient leur patrie en ne la désertant pas, en gardant, en leurs personnes, la France présente au pays conquis, n'optèrent point aussitôt pour la France. Lorsqu'ils y rentrèrent après avoir donné leurs fils à l'armée française, leur fille venait d'épouser un Autrichien. L'Autriche en ce temps se disait l'amie de la France et plus particulièrement l'amie de la Lorraine. Ainsi née Française, faite allemande par la conquête, puis autrichienne par le mariage, Mme X... devint veuve et se remaria avec un Français et ainsi redevint Française. Un de ses fils autrichiens se fit soldat français pour l'amour d'elle et mourut au Maroc, ses filles sont mariées à des Français. A aucun instant, la guerre déclarée, l'idée ne lui vint, dans son cœur tout français, que sa nationalité pût être douteuse.

On le lui fit bien voir.

Comme elle avait dernièrement présenté une demande de retrait de fonds à la Caisse d'épargne, elle recevait le billet suivant :

« Le receveur des Postes du Bureau n° prie Mme X... de se présenter à son bureau avec son livret de Caisse d'épargne et son permis de séjour. »

Son permis de séjour ! Mais on n'en demandait qu'aux étrangers. Alors...

Elle courut à la poste. Un secrétaire la reçut d'une façon charmante. Son livret de Caisse d'épargne indiquait qu'elle était née à Metz, donc elle était d'origine allemande, donc il lui fallait un permis de séjour; donc son livret de Caisse d'épargne serait mis sous séquestre.

Elle se révolta.

— D'origine allemande, les Alsaciens-Lorrains qui ont été la « Rançon de la patrie » !

On approuva chaudement son indignation, mais on lui réclama des papiers d'identité. Le secrétaire lui soutint dur, comme fer, que le divorce l'avait rendue à une de ses précédentes nationalités; il ne savait pas au juste laquelle, mais probablement à celle de son premier mari. La veuve d'un Autrichien née Française reste Autrichienne mais la divorcée d'un Français ne reste pas Française.

Elle envoya les papiers : contrat de mariage, jugement de divorce et tout le reste; et tout aussitôt s'en fut consulter un avocat connu M. B... Il lui mit sous les yeux l'article du code civil.

« La femme devenue Française par le mariage ne perd pas sa qualité de Française par la dissolution du mariage. »

C'était clair. Mais pour plus de sûreté M. B... dont la femme, Mme le docteur B... est une amie de Mme X..., avertit de l'incident la Préfecture de police où on l'engagea à tranquilliser sa cliente.

Pendant ce temps le receveur de la Caisse de la poste écrivait à Mme X..., que son contrat de mariage et son jugement de divorce ne prouvaient point sa nationalité de Française.

Cette fois Mme X... mobilisa son avocat et tous deux s'en revinrent au bureau de poste. Et le secrétaire, toujours charmant, répondit : — Ordre supérieur. Allez donc vous expliquer au siège de la Caisse d'épargne. »

Ils y allèrent. Trois messieurs graves les reçurent. Mais ils ignoraient le Code. Et le siège social de la Caisse d'épargne n'en possédait point. Ils abreuvèrent Mme X... et M. B... de considérations sur les faux Alsaciens-Lorrains qui ne sont que de véritables espions. Ils consultèrent par téléphone quelqu'un qui répondit que Mme X... devait être Allemande ou Autrichienne. Et à la fin l'un d'eux eut une idée géniale.

— Puisque la Préfecture de police, dites-vous est sûre que vous êtes Française, allez donc lui demander un permis de séjour. Si on vous le refuse, c'est que vous serez vraiment Française : revenez nous trouver avec le refus écrit.

Cette façon imprévue de créer un état civil fit sourire M. B...

Mais ils y allèrent.

On leur refusa le permis de séjour; mais on leur refusa d'écrire le refus. On leur conseilla d'aller au Ministère de la Justice, au bureau du Sceau.

Ils y allèrent.

Là Mme X... reçut un certificat attestant qu'elle n'avait fait aucune demande de réintégration dans sa précédente nationalité. C'est tout ce qu'on pouvait faire pour elle, car un autre article du Code dit :

« La Femme ne perd sa nationalité que lorsqu'elle en prend une nouvelle. »

Le papier ne disait point ce qu'était sa nationalité présente. Ce n'était pas au bureau du Sceau à le dire. Le contrat de mariage, le jugement de divorce et le Code y suffisaient.

— Avec cela, leur dit on, retournez à la Caisse d'épargne.

Ils y allèrent.

Les trois messieurs qui, dans l'intervalle, avaient peut être acheté un Code, voulurent bien se contenter du papier du Ministère.

Il ne reste plus à Mme X... qu'à attendre une nouvelle lettre du receveur de la poste, bureau n°..., pour aller toucher son argent.

Elle peut s'estimer heureuse d'avoir évité le camp de concentration.

Les Héroïnes du Jour

A L'ORDRE DE L'ARMÉE

Mme Waidmann, née Clémentine Boudet : attachée à l'hôpital auxiliaire des femmes de France, à Remiremont, depuis le début de la guerre, n'a cessé de prodiguer ses soins aux blessés de cet hôpital avec le plus grand dévouement, y joignant une action morale très remarquée. A contracté, à leur chevet, une affection à laquelle elle a succombé après avoir donné un bel exemple de courage et d'abnégation.

Mme Boyé, en religion sœur Madeleine, supérieure des sœurs de Saint-Charles, de l'hospice privé de Bayon : a force d'ingéniosité, a réalisé dans l'asile des vieillards dont elle était la supérieure, une installation hospitalière parfaite où elle a reçu et traité un grand nombre de nos malades et blessés, en leur prodiguant les soins les plus complets et les plus entendus, avec un dévouement inlassable qui ne s'est jamais démenti.

(Ordre du 13 février 1915.)

A L'ORDRE DE LA RÉGION

Le général commandant la cinquième région vient de citer à l'ordre du jour, pour le dévouement extrême dont elle fait preuve depuis le début de la guerre, **Mme de Freycinet**, surveillante générale de l'hôpital auxiliaire numéro 5, à Orléans.

CROIX ET MÉDAILLES

Le Ministre de la guerre a décidé qu'une médaille d'honneur des épidémies en or serait accordée à **Mme Clara Murial Kipling**, infirmière à l'hôpital américain de Paris (ambulance du lycée Pasteur, de Neuilly-sur-Seine).

MORTES AU CHAMP D'HONNEUR

Mlle Léonie Hector d'Espagne, victime de son dévouement, a succombé à la suite d'une maladie contractée en soignant les réfugiés belges au Cirque de Paris.

A Saint-Malo vient de mourir, à l'âge de trente-quatre ans, d'une maladie contractée en soignant les soldats blessés, une religieuse des Filles de la Charité, **sœur Cécile**, qui était la dernière descendante de Jacques Cartier, ce Malouin dont la ferme est encore visible, aux environs de Rothéneuf, et qui « découvrit » le Canada.

Une autre infirmière, de la Société de secours aux blessés militaires, **Mlle Lefebvre**, fille du capitaine de frégate, vient de succomber, à Cherbourg, victime d'une maladie infectieuse contractée à l'hôpital temporaire de la Bucaille, en soignant des blessés.

INSTITUTRICES FRANÇAISES

Le Temps résume ainsi un passage d'un rapport de M. Paul Lapie, directeur de l'Enseignement primaire, dans la *Revue Pédagogique*.

« Au reste, le courage civique ne manque pas plus que l'autre. Cette solide vertu, qui est la pierre angulaire de l'enseignement de l'école depuis les Jules Ferry et les Paul Bert, maîtres et maîtresses en avaient au fond d'eux-mêmes le précieux dépôt. Ainsi, l'ordre du 2 août, qui enjoignit à tous les membres de l'Université de se tenir à leur poste — ordre un peu imprudent peut-être, ou du moins trop généralisé, et qui fut cause que de malheureuses femmes endurent les souffrances de la captivité — loin de trouver des rebelles, presque partout avait été devancé. Or ces institutrices, bien qu'isolées dans quelque village ou hameau, étaient au fait des atrocités commises en Belgique par les hordes du kaiser ; qu'on songe à ce qu'il leur fallait de fermeté pour demeurer à leur poste ! Et quant à celles que ce sentiment du devoir mit aux mains des Barbares et fit envoyer en Allemagne, plusieurs le poussent au point de continuer encore là-bas leur œuvre : malgré les privations, les douleurs et les angoisses, elles s'ingénient à poursuivre leur tâche et font la classe aux enfants prisonniers comme elles. N'est il pas vrai que cette vaillance civique vaut l'autre, qu'elle glorifie l'esprit même de l'école et qu'elle est digne, comme l'autre, de figurer aux pages héroïques de l'Université ?

Un inspecteur d'académie, qui vient de mener à bien plusieurs œuvres nationales, nous écrivait naguère : « Ces simples ont du génie; ils ont celui de la solidarité. » En fait, ils l'ont prouvé depuis six mois, et parfois dans des conditions difficiles. Par leur intermédiaire 10 millions sont venus alimenter les œuvres de secours ; 30.000 familles d'instituteurs ont offert l'hospitalité aux enfants des victimes de la guerre ; et ils prélèvent, au bas mot, 400.000 francs par mois sur leurs traitements. Même, le logis, et à certains endroits le réduit du maître et de la maîtresse est devenu souvent tout à la fois une permanence de bon conseil, de coopération, de ravitaillement, une garderie, une cantine, un ouvroir, un bureau de bienfaisance, et surtout un foyer d'énergie, de confiance, de persévérance. Pour entrevoir les fruits que l'école et le pays en pourront ensuite recueillir, il n'est que de méditer ces lignes d'un rapport publié en annexe : « Je dois dire, note l'inspecteur, que dans ces circonstances tragiques, les instituteurs et les institutrices ayant dans le cours ordinaire de la vie scolaire le plus d'autorité, le plus d'initiative, le plus d'activité, ont été aussi ceux qui ont aussitôt exercé sur leurs concitoyens l'influence la plus salutaire et rendu tous les services qu'on pouvait attendre d'eux. » Voilà le vrai, sans phrases, et la perspective de beaux lendemains.

INFIRMIÈRES SUR LE FRONT

Un petit incident touchant montre la bravoure héroïque que déploient les membres du corps volontaire des infirmières anglaises.

Il y a deux jours, au cours d'un combat et alors que les tranchées belges étaient continuellement bombardées, l'une de ces vaillantes femmes se rendait tranquillement de tranchée en tranchée pour aider à éloigner les blessés de la ligne de feu. Pendant ses pérégrinations, un obus éclata à quelques mètres d'elle, tuant trois hommes et en blessant plusieurs. Elle n'en continua pas moins sa tâche.

L'officier qui commandait la section, ému par le courage de cette tranquille héroïne, la remercia en lui offrant un bouquet composé de fleurs sauvages qu'il cueillit sur un petit buisson, dans la tranchée où il se trouvait.

(Extrait du *Daily Mail*).

COMBATTANTES

Le correspondant du *Morning Post*, à Pétrograd, dit que la population civile de Pologne, y compris les femmes, a rendu au cours des récents combats de grands services à l'armée russe.

Les habitants, armés de vieux fusils, de faux et de piques constituèrent des patrouilles volontaires.

Sur les routes et dans les forêts, les femmes rivalisèrent d'ardeur avec les hommes et firent un service admirable, spontanément.

Le grand-duc a hautement remercié une troupe de ces « amazones » qui avait réussi à capturer un détachement allemand, qu'elle avait ramené à un village.

AU FOYER

Une de nos lectrices d'Alger, Mlle Martinet, nous écrit :

La famille C... habite une ferme, à 10 kilomètres d'un village, en plein bled, c'est-à-dire bien isolée au milieu des Arabes. M. C... est parti les premiers jours d'août, au moment des battages, laissant sa femme avec 3 jeunes enfants et un vieil oncle de 84 ans. Affolée, elle pensa traiter avec un entrepreneur pour le battage des grains. Celui-ci, peu scrupuleux, voulut profiter de sa situation et demanda un prix exagéré. C'est alors qu'elle se ressaisit, loua une machine et fit faire le travail, qu'elle surveilla. Elle passa donc de longues journées aux champs en plein soleil, avec les ouvriers, supportant comme eux la chaleur implacable de nos étés. Les enfants restaient à la maison avec le vieillard.

« Dame! dit-elle maintenant, j'avais beau me lever matin, j'étais obligée de les négliger. »

Après les battages, il fallut rentrer les grains, les vendre, les expédier. Tout fut mené à bien. Puis les labours vinrent, et enfin les semailles. Vous ai-je dit que leur ferme était en création; dans une de ses lettres elle annonçait :

« J'ensemencerai 50 hectares comme l'an dernier, et même, si le temps le permet, un peu plus; mes ouvriers sont consciencieux, bien que ce soit moi qui les surveille. Je fais de mon mieux et espère réussir. »

Quand je lui ai demandé si elle n'avait pas peur dans sa ferme isolée, elle m'a répondu : « J'ai toujours vécu à la campagne; bien sûr que les premiers jours de la guerre je n'étais pas tranquille, mais il fallait bien y rester; on s'y fait. »

Je vous demande la permission de taire le nom de cette brave femme. Elle serait désolée qu'on citât son exemple et en chercherait la raison.

Activité féminine à l'Étranger

Les ouvrières anglaises en temps de guerre

Leur sort est entre les mains du Comité central du travail féminin. Ce Comité a réuni 1.750.000 francs qui furent versés au Fonds du Prince de Galles, spécialement pour l'Instruction professionnelle des jeunes filles dans le besoin. Ainsi, dans les ateliers ouverts à Londres, grâce à ces subventions, on fabrique principalement des berceaux et des objets d'habillement pour les femmes et les enfants qui en manquent.

Le salaire minimum est de 0 fr. 30 par heure. Ceci est d'ailleurs considéré comme un salaire d'assistance et toutes les femmes employées et connaissant leur métier ont un salaire normal. Le Comité cherche à tenir ouvertes le plus de maisons possible. C'est ainsi qu'une patronne qui se voyait obligée de renvoyer son personnel, a reçu une commande de tricots, qui lui a permis de faire travailler ces 70 ouvrières pendant cinq semaines. Dans un autre cas le Comité a réparti entre nombre de petits ateliers, une commande de 40.000 ceintures de flanelle, pour les soldats français, au tarif syndical. Une autre fois, le Comité s'est entendu avec des fabricants de tapis sur le point de fermer, pour que leurs machines soient adaptées au tissage d'effets de tricot. Grâce à ce Comité des femmes sont employées à la culture des fruits et à la conserve des légumes.

Des cercles pour les isolés

La sœur de Lord Kitchener organise un grand nombre de cercles exclusivement féminins, où « celles qui attendent » pourront trouver de la distraction, de la sympathie et du réconfort moral.

La reine de Suède et l'œuvre de secours

Dès le 3 août, les femmes avaient déjà organisé un bureau de secours à Stockholm. Là furent distribués des vivres à bon marché pour les familles de ressources modestes; on donnait aussi des cours gratuits de cuisine, de couture, et on procurait du travail aux femmes en chômage. Le but de cette organisation était surtout de classer le travail volontaire, de façon à pouvoir utiliser immédiatement les bonnes volontés selon les besoins et les aptitudes. Tout esprit de parti était banni de cette œuvre.

La Reine a fondé un Comité central permettant aux diverses sociétés d'associer leurs efforts en vue de secourir par tous les moyens les diverses souffrances causées aux femmes par la guerre européenne.

Cuisinières danoises pour soldats

Dans une petite vills de 5.000 habitants, 3.000 soldats avaient été logés. Chaque maison en hébergeait donc forcément un grand nombre, qui devaient faire leur cuisine eux-mêmes. Mais comme on entendit dire qu'ils la faisaient mal, la ligue de défense des femmes constitua un Comité dont les membres se chargèrent par roulement de la cuisine dans les maisons où cela était utile.

Les Gagne-Pain de la Femme

Travaux agricoles

L'Office national de la main-d'œuvre agricole fonctionnant sous le patronage du Ministère de l'Agriculture et avec le concours des grandes sociétés agricoles, a pour but de centraliser toutes les offres et demandes d'emplois en matière de travail agricole.

Les cultivateurs ayant besoin de personnel, les groupements qui les représentent, les ouvriers français et étrangers, seuls ou par équipes, les réfugiés de Belgique ou des départements français envahis, sont invités à s'adresser directement à cet office.

Les services de l'Office sont gratuits tant pour les employeurs que pour les employés. Le Siège provisoire est au 11 du Quai Malaquais, à Paris.

Les femmes dans les cafés et les restaurants

Les restaurateurs et les limonadiers Parisiens songent, dit-on, à faire appel aux femmes pour remplacer leur personnel masculin que les départs de nouvelles catégories d'hommes des classes 1890, 1891, 1892 et de la classe 1916 vont réduire encore. Les femmes seraient admises pour le service de la clientèle dans certaines catégories de maisons et dans les services de l'office et de la cuisine.

Le Siège de la Chambre Syndicale des restaurateurs-limonadiers est 24, rue de Richelieu.

Concours

Dame employée des postes (Cadre algérien). — Date officielle : 6 mai 1915. — Age : 18 à 25 ans. — Traitement 1.200 à 1.800 francs. — Aucun diplôme n'est exigé.

Dame dactylographe à la Préfecture de la Seine. — Date probable : Avril 1915. — Age : moins de 30 ans. — Traitement : 1.800 à 3.000 francs. — Avantages divers. — Aucun diplôme n'est exigé.

Examen pour l'obtention des Bourses dans les établissements primaires supérieurs. — Paris (aspirants et aspirantes) : 22 avril 1915. — Départements (aspirants) : 17 mai. — (Aspirantes) : 20 mai 1915.

Concours d'admission à l'Ecole normale supérieure d'enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses. (lettres et sciences) : 2 juin 1915.

Certificat d'études primaires supérieures. — Aspirants et aspirantes) : 1re session : Algérie, 8 juillet. — Paris : 8 juillet. — Départements : 19 juillet. — 2e session : Paris, 1er octobre.

Brevets de capacité. — Première session : Paris, aspirantes (brevet élémentaire) 10 mai. — (Brevet supérieur) 29 juin. — Aspirantes (brevet élémentaire) 11 juin. — (Brevet supérieur) : 22 mars. — Algérie : aspirantes (brevet élémentaire) : 21 juin. — (Brevet supérieur) : 28 juin. — Aspirants (brevet élémentaire) : 16 juin. — (Brevet supérieur) : 22 mars. — Départements : aspirantes (brevet élémentaire) : 21 juin. — (Brevet supérieur) : 5 juillet. — Aspirants (brevet élémentaire) : 28 juin. — (Brevet supérieur) : 22 mars.

L'ŒUVRE DE SECOURS PUBLIQUE ET PRIVÉE
A PARIS ET EN PROVINCE

Comité de Secours des Dames du 1er Arr. à Lyon

Peu de jours après le début des hostilités, quelques dames de bonne volonté du 1er arrondissement, réunies sous la présidence de Mme Herriot, s'organisèrent en Comité de secours et envisagèrent le moyen d'atténuer, dans la mesure du possible et dans leur arrondissement, les misères que devait fatalement entraîner la guerre.

Après quelques flottements, on décida de venir en aide aux enfants des mobilisés et des chômeurs, en leur distribuant des vêtements qui les préserveraient du froid durant l'hiver.

Quelques-unes des dames du Comité se mirent de suite à recueillir des dons en espèces et en nature (tissus, vêtements neufs et usagés), tandis que d'autres organisèrent un ouvroir qui fonctionna durant deux mois. Un nombre considérable de vêtements d'enfants de tout âge, depuis des layettes jusqu'à des vêtements pour enfants de 13 à 14 ans, y furent confectionnés.

Début octobre, le Comité ayant un capital de 1.200 francs et un stock important d'effets, commença à fonctionner dans son local, 21, rue Ponteau, mis gracieusement à sa disposition pendant la durée de la guerre.

Depuis cette époque, une distribution de vêtements aux enfants nécessiteux de l'arrondissement a lieu régulièrement tous les jeudis. Les familles assistées se font inscrire au préalable : ce n'est qu'après renseignements fournis par la mairie et enquête au domicile par les membres actifs du Comité, que les effets demandés sont distribués.

Jusqu'à ce jour 10 décembre 1914, 1530 objets (galoches, linge, robes, costumes de garçonnets, manteaux, chapeaux, etc.), ont été distribués à 230 familles, soit 460 enfants.

Tout en poursuivant le but de secourir principalement l'enfance, l'œuvre, lorsqu'elle le juge opportun, remet aussi des vêtements aux mères des enfants secourus et même à des personnes âgées, sans charge aucune, mais dénuées de toute ressource.

Dans des cas particulièrement nécessiteux, l'œuvre joint au paquet de vêtements des secours en nature, tels que : pâtes alimentaires, farines pour nourrissons, savon, etc.

Grâce aux dames qui veulent bien se charger de transformer et confectionner des vêtements, et aux dons en nature et en espèces que l'œuvre espère recevoir de plus en plus nombreux, le groupement actif du Comité compte bien pouvoir continuer à fonctionner le plus largement possible, au moins pendant tout l'hiver.

Chronique des Œuvres et Institutions

Réunions de la Semaine

— Dimanche 21 mars, à 3 heures, 88, avenue des Champs-Elysées, réunion de l'*Union Française pour le suffrage des Femmes*. (Voir le programme, ci-dessous, aux communications de l'U. F. S. F.).

— Lundi 22 mars, à 4 heures, Ligue de l'Enseignement, 3, rue Récamier, conférence de Mlle Malliard sur *La Guerre et la Tutelle des Orphelins*.

Communication de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes.

Le Comité du Groupe de Paris de l'U. F. S. F. prie tous les membres du Groupe et toute personne que la question intéresse, de bien vouloir assister à la réunion qu'il organise pour ses adhérents, le dimanche 21 mars 1915, à 3 heures, salle de *la Vie Féminine*, 88, avenue des Champs-Elysées, sur **l'Action des Femmes pendant la guerre**.

La Présidente, **Mme de Witt-Schlumberger**, traitera du mouvement féministe pendant la guerre.

M. le Dr Pierre Bouillet, maire du 16e arrondissement, parlera de : Ce que les femmes peuvent faire dans les mairies de Paris.

Mmes Le Verrier et **Rebour** donneront un aperçu du travail de l'Union depuis le début des hostilités.

Mme L. Brunschvicg parlera du rôle des femmes après la guerre. — Une discussion sera proposée après cet exposé.

Mlles Thomson et **Clément** prendront également la parole.

Pendant les jours si graves et si émouvants que nous venons de traverser, nous n'avions pu songer à nous réunir; nous avions tant à faire pour les besoins immédiats du Pays, que toute autre préoccupation semblait devoir être remise pour des temps meilleurs.

Aujourd'hui, nous avons le sentiment que non seulement nous pouvons nous réunir, mais que nous le devons, afin de nous concerter et de nous entendre sur la préparation de notre tâche future.

Certes, il ne sera pas question, à l'heure présente, du Suffrage; nous avons encore des devoirs trop pressants à remplir avant d'agir pour nos droits. Mais la question économique et sociale est si grave, si complexe, que nous devons être plus unies, plus méthodiques et plus actives que jamais pour y apporter d'utiles concours.

C'est pourquoi nous vous prions instamment d'être des nôtres le 21 : l'opinion publique doit sentir que si nous avons su agir en silence, nous sommes là cependant, prêtes à participer au lourd travail de demain.

Prière à tous nos membres de nous envoyer leurs cotisations comme les autres années : peut-être, en ce moment, le sacrifice sera-t-il plus grand qu'en d'autres temps. — Mais ce léger effort de chacun peut seul nous permettre de continuer le travail patriotique que nous avons entrepris dès le début des hostilités : paquets aux soldats, visites aux blessés, secours aux réfugiés, enquête sur l'action des femmes pendant la guerre, propagande à l'Etranger, etc.

Apporter les cotisations le 21, à la réunion, — ou bien les envoyer par billets timbres poste ou mandats, à la Trésorière : Mme Desavis, 33, rue Ordener, Paris (18e arrondissement).

Mairie du XVIe arrondissement.

Dimanche, 14 mars, a eu lieu, à la mairie du XVIe arrondissement, le dernier des concerts organisés pendant l'hiver pour les militaires convalescents et au profit des œuvres.

Mlle Suzanne Exquem, par le charme de sa beauté, de sa voix jeune et superbe; Mlle Marcelle Ruff, élève du Conservatoire de grand avenir, et Mlle Tissot, qui dit avec beaucoup de charme et de sentiment, prêtèrent avec d'excellentes artistes leur concours à cette matinée très réussie.

Vente de guerre.

Le Lycée Molière, dont la bienfaisance sauve tous les ans du besoin, de la maladie et de la démoralisation, par son assistance suivie et ses colonies de vacances, un grand nombre de familles, a vu depuis huit mois sa tâche grandir devant la misère accrue par la guerre. C'est donc un devoir pour chacun de se montrer plus assidu que jamais à la vente annuelle qui aura lieu le mercredi 24 et le jeudi 25 mars 1915, au Lycée, 71, rue du Ranelagh. Cette vente sera composée, en plus d'un joli comptoir de layette et de bibelots utiles, de tous objets nécessaires aux soldats, aux familles de mobilisés et de réfugiés.

Nous faisons appel à la générosité des lectrices de *La Française*, pour qu'elles se rendent à cette vente ou envoient leur offrande, si modeste soit-elle, et qu'elles contribuent ainsi à soutenir une œuvre particulièrement efficace.

Les Eclaireuses

Dimanche 14 mars, dans une réunion qui s'est tenue sous la présidence de Mme Jules Siegfried, quarante nouvelles **Eclaireuses** ont prêté serment.

La Française parlera prochainement en détail de cette œuvre si intéressante.

Union chrétienne de jeunes filles

Jeunes filles et jeunes femmes qui cherchez une situation, faites-vous inscrire au bureau de placement de l'Union chrétienne de jeunes filles, 22, rue de Naples. Placement gratuit. — Bureau ouvert les lundi, mercredi et vendredi, de 2 à 4 heures. Sérieuses références exigées.

Tous ceux qui ont besoin d'employées sérieuses, d'institutrices, d'infirmières, de gens de maison de confiance peuvent s'adresser au bureau de placement de l'Union chrétienne de jeunes filles, 22, rue de Naples. — Tél. : Wagram-91 28.

L'Aide Morale.

L'Aide Morale donnera des séances le dimanche 21 mars :

Dans le Ve arrondissement (salle des fêtes de l'Institut national des sourds et muets (rue Saint-Jacques);

Le XIIIe, salle des fêtes de la mairie;

Le XVe, » » »

Le XVIIe, salle de l'avenue Wagram, 39.

Le refuge franco-belge de Sainte-Barbe-des-Champs.

L'ancien collège de Sainte-Barbe-des-Champs, à Fontenay-aux-Roses, vient d'être affecté à l'œuvre du Refuge franco-belge. Bien que l'installation ne soit pas encore complète, déjà plus de 80 réfugiés du Nord et de l'Est y sont abrités. Le local peut en contenir quatre cents. L'établissement est si vaste, qu'on se perdrait facilement dans le dédale des couloirs, si ces derniers n'avaient été baptisés comme les rues d'une ville, et naturellement de noms appropriés aux circonstances : couloir de Liège, de Namur, Joffre, etc.

Parmi les réfugiés, il y a quelques vieillards, mais l'œuvre recueille de préférence les mères de nombreux enfants. Nous en avons interrogé plusieurs. La plupart venaient des environs de Reims, et c'est toujours la même lamentable histoire, la fuite dans la nuit, à travers les obus; elles allaient, traînant leurs petits enfants, chassées d'un village à l'autre, logeant dans les maisons abandonnées, se chauffant et se nourrissant comme elles pouvaient, et tremblant seulement de voir tarir leur lait, unique salut du dernier né...

Ils sont pourtant bien portants, pleins de vie et d'insouciance, ces pauvres petits sans foyer. L'un d'eux, un gros bébé de dix mois, dont les poings fermés, malgré le menuisier, qui frappe de grands coups dans le mur pour abattre une cloison. La pouponnière actuelle pourra contenir 30 berceaux; on trouvera une autre salle, si cela ne suffit pas, mais actuellement il n'y a que dix berceaux occupés.

Les femmes couchent dans des dortoirs, mais on a aménagé plusieurs chambres isolées pour celles qui sont âgées ou souffrantes ou ont besoin de soins spéciaux. Elles font elles-mêmes leurs lits, qui sont mis à l'air une grande partie de la journée. Les dames surveillantes exigent avec raison une propreté rigoureuse, car dans la vie commune, le bien-être de tous dépend de l'observance par chacun des règles de l'hygiène. L'aération est excellente. Les enfants peuvent s'ébattre et les mères se promener dans le beau parc aux arbres centenaires, aux pelouses profondes.

Les communes d'Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay, Chatillon, Fontenay, Robinson et Sceaux, participent à l'entretien de l'œuvre. Les habitants de ces localités s'engagent à payer une certaine somme par mois, selon leurs moyens et leur générosité. Celle-ci s'est manifestée aussi par des dons ou prêts de literie, vêtements, etc., et par le concours dévoué de quelques dames qui s'occupent des divers services (approvisionnement, cuisine, dortoirs, pouponnière, désinfection, infirmerie, lingerie, renseignements, etc.). Un instituteur des Ardennes, lui-même réfugié, fait la classe à ses petits compagnons d'infortune.

Le Comité de patronage est formé du Préfet de la Seine, du Préfet de police, des maires de chacune des communes ci-dessus énumérées, de Mme Pérouse, présidente de l'Union des Femmes de France; de M. Emile Boutroux et de M. Maurice Maeterlinck.

Les Orphelins de la guerre.

MM. Xavier Privas et Francis Delaisi, dont nous avons dit l'efficace dévouement à la « Colonie des enfants de mobilisés d'Etretat », se proposent d'engager comme « maîtres », pour leurs écoles professionnelles, des mutilés de la guerre qui, ne pouvant plus pratiquer leur métier, pourront cependant l'enseigner.

ANNA THIBAUD ET LES SILVA AU NOUVEAU-CIRQUE

Le Nouveau-Cirque nous annonce deux sensationnels débuts. Tout d'abord celui de l'exquise divette Anna Thibaud dont la voix délicieuse s'est tue depuis le commencement de la guerre et que le public parisien va applaudir dans d'émouvantes chansons. Puis les frères Silva présenteront un exercice inédit d'une stupéfiante audace, l'un deux tournant à motocyclette sur un plateau élevé au bout d'une perche que l'autre maintient en équilibre avec une prodigieuse adresse. Il y aura foule de longs soirs au Nouveau Cirque pour assister à un spectacle véritablement unique.

NOUS AVONS REÇU

— de Mlle Isabelle Bogelot, pour son abonnement . . . . . 25 fr.
— de M. Henri Bernay, pour son abonnement . . . . . 50 »
— de Mme Bersier, pour son abonnement . . . . . 10 »
— de Mlle F. B. y., pour nos ateliers d'apprentissage . . . . . 5 »

Expositions ouvertes

Galerie Georges Petit, 8, rue de Sèze. *Visions de guerre*, tableaux, aquarelles, dessins, par M. Georges Scott.

Galerie des Artistes modernes, 19, rue Caumartin.

Exposition Vente des peintres, sculpteurs, graveurs, décorateurs, des nations alliées et amies, organisée par le Comité de défense des professions libérales.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR RÉGIME DIÉTÉTIQUE

FARINEUX MALTÉS et DIASTASÉS pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison SIGNON-PARIANI. — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Comestibles étrangers
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIÈRES FANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour **Nourrices**
Bière de Table
Bière Fine pour **Soirées**
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 513-82

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.
Cafés — Thés — Maté.
Variétés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en Province

JOFFRE Conseils. Appui aux Familles. Avances sur successions et titres. Je facilite Prêts Hypothécaires et Vente d'immeubles en viager. Je négocie toutes Valeurs cotées ou non (**argent de suite**). J'accepte recouvrements à forfait de créances ou effets de Commerce, et je renseigne gratuitement sur le moratorium. Georges HARMOIS, 9, boulevard Voltaire, 119, Paris. Tél. Roquette 43-34. (8e an).

La gérante : JANE MISME.

PARIS — IMP. CH. SCHIAPARELLI, 257, RUE SAINT-HONORÉ
ANNEXE : PUTEAUX, SEINE

Ne consommez que du
Café Corcellet
un peu plus cher..... combien meilleur !!
18, Avenue de l'Opéra.
EXPÉDITIONS PROVINCE-ÉTRANGER

LA
Lutte contre le Chômage

Conférence de Mlle BOURAT

INSPECTRICE DU TRAVAIL

AU COLLÈGE LIBRE DES SCIENCES SOCIALES

(*Suite*)

Le travail continuant d'être, dans leur esprit, une punition du ciel, c'est par mortification qu'elle se piquaient les doigts avec zèle à faire des coutures, des ourlets pour arriver enfin à produire une chemise de soldat au bout de la semaine...

Contre cette pratique d'un autre âge, une campagne assez vive fut dirigée : campagne dont la section du Travail du Conseil National des Femmes prit l'initiative, représentant aux femmes du monde que, si elles s'érigeaient en ouvrières de fortune au moment même où le travail devenait rare, elles faisaient la plus mauvaise action qui soit. Elles risquaient d'accentuer un chômage déjà trop réel et privaient les vraies ouvrières d'une besogne qui leur était nécessaire pour vivre.

« Croisez-vous les bras » leur a-t-on dit, c'est à-dire ne prenez la place d'aucune salariée et ne vous livrez à d'autres travaux que ceux qui ne sont pas généralement rétribués.

La leçon a généralement porté, nous croyons.

A côté de ces manœuvres malhabiles, il y eut d'autre part, spontanément, un déploiement remarquable d'ingéniosité de la part des femmes pour venir en aide du jour au lendemain aux ouvrières que l'atelier avait jetées hors de ses portes.

Dès le 2 août une quinzaine d'ouvroirs pour le moins s'étaient déjà organisés à Paris.

Je ne saurais affirmer que l'on y distribuait des salaires. Le premier souci avait été que les ouvrières ne moururent pas de faim et avant d'aviser à une organisation plus complète, on se contentait de nourrir, en échange de quelques heures de travail.

Les femmes perçurent très vite que c'était bien dans cette direction qu'il convenait de développer les efforts en vue de soulager le mieux et le plus dignement les chômeuses.

Par l'ouvroir on combattait la misère.

On tentait, quand cela était possible, de maintenir l'habileté professionnelle, enfin on éloignait la démoralisation qui dérive de l'oisiveté.

On luttait donc pied à pied contre chacun des effets certains du chômage.

Vous dire que l'on peut compter actuellement que 18 à 20.000 ouvrières sont occupées dans ces ouvroirs, c'est vous donner une mesure des services que leur création n'a point manqué de rendre.

Avant d'entrer dans les détails de leur fonctionnement il y a lieu d'établir une distinction entre leurs différents genres.

Si l'on avait à faire une monographie rigoureuse des ouvroirs, on devrait certainement multiplier les subdivisions. Mais ici il nous suffira de les diviser en deux groupes :

1° Les ouvroirs de charité ;

2° Les ateliers de chômage.

Dans les premiers on ne tient pas compte de l'habileté des ouvrières. Leur niveau est excessivement variable. Dans le même groupement se trouvent côte à côte des dactylos, des modistes, des employées de commerce. Leur adaptation à une besogne nouvelle, généralement de la couture, est plus ou moins lente et la production de ces ouvroirs ne peut être que fort inégale. On n'en fait point état.

En raison de cela et parce que l'élément commercial est banni de telles œuvres, le salaire journalier des ouvrières est fixe.

Il varie de 0 fr. 75 à 1 fr. 25 pour 4 à 6 heures de présence à l'ouvroir. De plus en plus le paiement se fait en espèces. Mais il y eut de nombreux ouvroirs qui payaient, partie en espèces, partie en nature sous la forme de 1 ou 2 repas. Il résulte de l'enquête faite par les soins du Ministère du Travail en septembre dernier, que la majorité des ouvroirs enquêtés donnaient 0 fr. 75 et 1 franc par par jour.

Ceux que j'appellerai ateliers de chômage ont d'autres bases.

Mais entre eux et les autres, je voudrais vous parler d'une initiative particulièrement intéressante. C'est parce que je la crois à peu près unique, que je ne puis la placer ni dans l'une, ni dans l'autre des catégories que je vous ai énoncées.

C'est l'œuvre d'une femme du monde et elle s'adresse à une minorité.

Comme vous le savez, les secours de la Ville bénéficient aux salariés sous certaines conditions. Les ouvroirs et ateliers de chômage se sont ouverts aux ouvrières de métiers manuels. Les associations d'institutrices se sont préoccupées de leurs adhérentes.

Mais il restait encore des victimes du chômage et de la guerre à aider : des épouses d'artistes, des femmes appartenant elles-mêmes à des professions libérales. C'est vers celles-là que la main généreuse de cette femme s'est tendue.

Aidée de quelques dévouées amies, elle a réuni des étoffes, des coupons de toutes natures et avec une ingéniosité et une habileté vraiment remarquables, elle combine, coupe, prépare elle-même au mieux, selon le matériel dont elle dispose, des objets à faire coudre à domicile. Son appartement s'est transformé en un vaste magasin. Et ainsi elle distribue discrètement de la besogne à 45 ouvrières qui s'ignorent entre elles.

La majeure partie est composée de professeurs de piano, d'autres sont des épouses d'ingénieurs, d'hommes d'affaires dont les ressources ont été réduites par la guerre, le plus souvent à rien.

Le travail est payé à la pièce et le prix en est fixé sur une base de 0 fr. 25 à 0 fr. 30 l'heure.

La quantité de travail à emporter n'est limitée que par le bon gré de la personne. Les unes gagnent ainsi 25, 30, 40, voire même 50 à 55 francs par mois.

La fondatrice et directrice a vu défiler ainsi depuis le mois d'août, 70 ouvrières d'un caractère particulier et j'ai tenu à vous signaler cette œuvre jolie pour la pensée infiniment délicate qui la guidée.

Revenant aux ateliers de chômage j'appellerai ainsi ceux qui ont tenté la tâche difficile d'accomplir, durant une période anormale, du travail normal dans des conditions à peu près normales.

Il y a à vous citer dans cet ordre tels ateliers dont les directrices, une femme de lettres entre autres, entrepreneuses improvisées ont fait exécuter des commandes de lainage ou tricot pour de grands magasins. C'est un travail ingrat que le tricot fait à la main, il ne rapporte guère, mais en supprimant tout intermédiaire, en s'efforçant de faire de bons achats de laine on peut encore donner à l'ouvrière devenue habile une rétribution à peu près convenable.

Ce qui compte sans contredit parmi les plus admirables initiatives prises par les femmes dans la lutte contre le chômage et qui mérite tout spécialement votre attention, c'est l'Union pour l'Organisation du Travail, dont le Siège Social est à l'Ecole des Ponts et Chaussées.

Je vous dirai quelques mots tout à l'heure d'une Commission un peu analogue dans son objet qui fut créée par le gouvernement anglais.

En France il revient aux femmes françaises d'en avoir eu par elles mêmes, spontanément, l'idée et ce n'est pas le moindre hommage qu'il y ait à leur rendre.

Cette union, Mesdames et Messieurs, s'est constituée tout au début de la guerre, le 10 août.

Elle a pour Présidente Mme Koechlin qui a groupé autour d'elle un Comité dont les membres, tous féminins, peuvent lui assurer un concours éclairé dans la tâche hardie qu'elle a entreprise.

Ce Comité voyait qu'il existait épars tous les éléments nécessaires pour recréer une vie économique. Il y avait une demande de travail anormale par son abondance, dont le grand pourvoyeur était le Ministère de la Guerre.

Il y avait des ouvrières, à combien! Il y avait des ateliers qui les avaient groupées.

Enfin il y avait aussi de l'argent recueilli dans le but unique d'être utile dans le moment présent.

Rien ne manquait.

Il s'agissait de réunir, d'ajuster ces éléments constitutifs d'une activité économique normale.

C'est ce qu'entreprit l'Union pour l'Organisation du Travail.

Vers le milieu d'août, 21 œuvres d'assistance par le travail adhéraient au projet exposé. On obtint alors par un intermédiaire une commande de 30.000 chemises qui devaient permettre de juger si l'œuvre était viable.

Rien ne fut négligé d'ailleurs pour la bâtir sur des bases solides. Pour s'assurer une main-d'œuvre d'un bon niveau, l'Union créa un atelier où chaque ouvroir adhérent était tenu d'envoyer à l'entraînement la monitrice destinée par la suite à diriger les autres ouvrières, précaution intelligente pour éviter les malfaçons.

L'épreuve ayant été concluante en faveur de l'Union celle-ci s'adressa dès lors directement à l'Intendance qui lui confia successivement des marchés importants de 32.000 puis 70.000 unités.

Pour faire l'avance des sommes considérables à consacrer à la matière première, aux fournitures et aux salaires, l'Union a inauguré un système de prêts accueilli très favorablement par le Comité de Secours national. Dans sa séance du 25 août il consentit à l'Union un premier prêt de 43.000 francs, puis un autre de 66.700 francs qui ont été remboursés successivement après paiement de l'Intendance.

Le but de l'Union dès les premières commandes a été de travailler au relèvement du salaire féminin.

(A suivre.)